Circulaire N° 271	/MENA/CAB/DPFO
du 14 ANIIT 2024	

LE MINISTRE

Monsieur l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général de l'Inspection Générale (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux et Chefs de Services rattachés (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements secondaires publics et privés (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CAFOP (pour exécution)

Mesdames Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chefs de Circonscription (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles primaires publiques et privées (pour exécution).

Professeur Mariatou KONE

OBJET: Utilisation des manuels scolaires agréés dans les écoles et établissements secondaires.

A compter de l'année scolaire 2024-2025, toute école ou établissement secondaire a l'obligation d'utiliser pendant au moins quatre (04) années successives les manuels scolaires ou supports didactiques qu'il aura choisis dans la liste des manuels agréés.

Cette disposition vise à réglementer l'utilisation des manuels scolaires et des supports didactiques dans les salles de classe.

Les Directeurs Régionaux sont chargés de veiller au strict respect de cette instruction.



A0000266

REPRODUCTION INTERDITE